



.Réseau des émetteurs français

Association reconnue d'utilité publique par décret du 29/11/1952
Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2
- Tél : 02 47 41 88 73

Commission des concours

Compte-rendu de la réunion de la commission des concours du REF du jeudi 21 mars 2019

Animateur de la commission
Pascal Grandjean, F5LEN
168 rue du jardin des joncs
54850 MESSEIN
f5len@r-e-f.org

Jeudi 21 mars 2019 à 20h30 par Internet

Présents : F1BLQ, F4CWN, F5AGO, F5FLN, F5LEN (Animateur et Webmaster), F5MBM, F6DZR, et F6IIT.
Excusés : F4CIB, F6HJO
Sont informés : Siège

Ordre du jour

Début de la réunion 20h30

1 Date de la prochaine réunion à Tours

La prochaine réunion plénière de la commission des concours se déroulera le samedi 30 novembre 2019 à 9h au siège du REF à Tours.

2 Problème des participations individuelles de deux opérateurs à la partie télégraphie du championnat de France 2019 alors qu'ils ont opérés également une station multi-opérateurs.

Rappel du règlement actuel : « Seuls les opérateurs des radio-clubs sont autorisés à participer à titre individuel ».

La station multi-opérateurs est un radio-club utilisant un indicatif spécial pour l'occasion. Le log a d'ailleurs été déclaré en radio-club. Depuis 2016 la commission demande à ce qu'un indicatif radio-club soit utilisé pour prétendre à être classé parmi les radio-clubs.

Cependant, cet usage n'a pas été précisé dans les règles générales ni dans le règlement du championnat de France. Par conséquent la commission décide de prendre en compte les CR de deux opérateurs concernés à titre individuel.

Les règlements seront mis à jour en conséquence.

3 résultats du sondage 2019 et conséquences.

220 réponses ont été prises en compte. La commission remercie vivement les Oms qui ont pris le temps de répondre.

Rappel du contexte :

Le DDFM 50 MHz a été introduit peu de temps après l'autorisation du 6m en France. Mais depuis 2003 l'IARU 50 MHz a été déplacé au 3ème week-end de juin et se déroule donc le week-end suivant le DDFM 50. Il est difficile de trouver une place dans le calendrier à une période de propagation propice pour déplacer ce concours.

La question se pose donc de maintenir ce concours.

La question d'intégrer le REF 160m au championnat de France HF revient très régulièrement. Une idée pourrait être d'ajouter les points obtenus à ce concours à la partie CW de la Coupe du REF. Les points obtenus fin novembre s'additionnant à la partie télégraphie de janvier l'année suivante.

Question 1

Souhaitez-vous le maintien du concours DDFM 50 MHz ?

| | | |
|-------|-----|-------|
| Oui | 111 | 50,4% |
| Non | 47 | 21,4% |
| NSP | 62 | 28,2% |
| Total | 220 | |

Le DDFM est donc conservé sous sa forme actuelle. Les commentaires montrent son intérêt particulier par rapport à l'IARU 50 MHz. Ces deux contests ne peuvent être confondus. Néanmoins, une simplification du règlement sera envisagée pour 2020 afin de faciliter la chasse aux départements.

Question 2

Souhaitez-vous ajouter les points obtenus au REF160 à la partie CW de la Coupe du REF ?

| | | |
|-------|-----|-------|
| Oui | 79 | 35,9% |
| Non | 97 | 44,1% |
| NSP | 44 | 20% |
| Total | 220 | |

Cette proposition est abandonnée. Au-delà des difficultés d'organisation, le nombre de points additionnels aurait été marginal. La commission reste cependant à l'attente aux idées permettant d'augmenter l'attractivité du REF 160m.

4 Préparations des récompenses et diplômes pour les concours 2018

F5FLN se chargera de nouveau cette année de l'impression des diplômes.

Les certificats et diplômes DX sont déjà téléchargeables sur le site de la commission.

Malgré le peu d'empressement des représentants des départements pour récupérer les plaques distribuées lors du congrès du REF. F6DZR qui représentera la commission, se chargera encore cette année de la distribution des récompenses lors du congrès de St-Malo. En fonction des résultats la commission prendra une position pour les années suivantes.

5 Demande d'utilisation de F6REF par F6KOP.

A l'unanimité la commission donne un avis favorable pour que le radio-club de Provins F6KOP utilise F6REF lors des parties CW et SSB l'an prochain.

Suite à une remarque de F5FLN, les règles d'attribution de F6REF préciseront que F6REF devra être actif à minima pour les deux parties CW et SSB. Ces dernières années des demandes avaient été faites que pour la SSB. La commission a toujours privilégié les équipes demandant au moins les deux parties HF du championnat de France.

La réunion est levée à 22h15

Compte-rendu établi à Nancy, le 21 mars 2019

Pascal Grandjean – F5LEN